



PRÉFET DE LA CHARENTE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

22 décembre 2016

Adresse postale : 7, 9 rue de la préfecture
CS 92301
16023 ANGOULÊME CEDEX
Téléphone : 05 45 97 61 00 – Serveur vocal : 0.821.80.30.16
Horaires d'ouverture : de 8h30 à 12h45 – Site internet : www.charente.gouv.fr

PREFECTURE ET SOUS-PREFECTURES

Direction des relations avec les collectivités locales

Arrêté du 16 décembre 2016 mettant fin à l'exercice des compétences du syndicat mixte à vocation multiple de Champniers

Arrêté du 20 décembre 2016 portant création d'une nouvelle communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes du Confolentais et de Haute Charente

Arrêté du 21 décembre 2016 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de communes Charente Limousine

Arrêté du 21 décembre 2016 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de communes Cœur de Charente

Arrêté du 21 décembre 2016 mettant fin à l'exercice des compétences du syndicat intercommunal à vocation scolaire de Torsac-Fouquebrune

Arrêté du 21 décembre 2016 constatant le montant des charges liées aux compétences transférées du département de la Charente à la région Nouvelle Aquitaine

Arrêté du 21 décembre 2016 portant transfert de l'assignation de la gestion comptable et financière de l'EHPAD Fil d'Argent de Chasseneuil sur Bonnieure

Arrêté du 21 décembre 2016 portant transfert de l'assignation de la gestion comptable et financière du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH) du Bassin de la Bonnieure de Chasseneuil sur Bonnieure

Arrêté du 21 décembre 2016 portant transfert de l'assignation de la gestion comptable et financière du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) Montemboeuf situé à Montemboeuf

Sous-préfecture de la Cognac

Arrêté du 22 décembre 2016 de mise en conformité de la liste des adhérents du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable d'Auge Charente

Arrêté du 22 décembre 2016 mettant fin au transfert de compétences des communes membres au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de la région de Foussignac.

Ces actes sont consultables, sur demande, à la Préfecture
Service de Coordination des Politiques Publiques
05 45 97 61 80